



**MAIRIE DE  
SAINT-PIERRE-LA-GARENNE**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL  
2022/31  
EURE NORMANDIE THD  
MAINTENANCE FIBRE FTTH**

**Le Maire de Saint Pierre la Garenne**

VU le code de la route et notamment les articles R 44 et R 225,  
Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 et L2213-2,  
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation routière, ensemble des textes qui l'ont modifié,  
VU la demande présentée le 6 septembre 2022 par la société AXIONE domiciliée ZA de la Vicomté, Route d'Ingramare 27400 HEUDEBOUVILLE, dans le cadre des travaux de maintenance de la fibre optique,  
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers,

**ARRÊTE**

Article 1 : La société AXIONE bénéficie d'un arrêté de voirie permanent pour nécessité de service concernant les interventions de travaux pour le déploiement de la fibre optique sur la commune de Saint Pierre la Garenne.

Article 2 : La Société Axione est autorisée à mandater des sous-traitants tels que : APTEOR, NGE INFRANET, SOMECLIM, DUMOUCHEL ELEC, SCOPELEC, TEAM RESEAUX, FO-2SC, SMT, TP-MG ENERGIES.

Article 3 : La signalisation appropriée sera mise en place, à la charge et sous la responsabilité de la Société AXIONE qui veillera à sécuriser le passage tant pour les usagers de la route que pour les piétons.

Article 4 : Toutes les dispositions devront être prises par le pétitionnaire pour que la chaussée et ses abords soient dégagés de tout obstacle et remis en parfait état à la fin du chantier, ce qui implique d'enlever tous les décombres, terres, dépôt de matériaux et de réparer immédiatement tous les éventuels dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de SAINT-PIERRE-LA-GARENNE et à chaque extrémité du chantier.

Article 6 : Ampliation sera adressée à

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gaillon  
M. le Lieutenant du Centre de Secours de Gaillon



St Pierre la Garenne, le 13/09/2022  
Le Maire,  
Liliane BOURGEOIS